

DÉLIBÉRATION n° 2023/046

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Jean-Claude SUBIAS, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE et Laurent LAGES.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Administration Générale - Avenant à la convention d'exploitation des ouvrages de production d'eau

Les communes de Capvern et de Lannemezan ont établi les ouvrages de production, d'adduction et les réservoirs de stockage d'Avezac sous maîtrise d'ouvrage commune en vertu d'une convention visée le 21/02/1933.

Les réservoirs d'Avezac sont également alimentés par l'unité de production de Saint-Paul (maîtrise d'ouvrage Commune de Lannemezan). Ces réservoirs distribuent un mélange des deux unités de production, sécurisant ainsi la desserte de l'ensemble des points de départs dont celui des deux communes.

La Commune de Capvern dispose d'une Régie Municipale assurant l'exploitation de son service public de distribution d'eau potable.

La SEM Énergies Services Lannemezan est concessionnaire du service d'eau potable de la Commune de Lannemezan par Contrat du 29 Avril 1993 dont l'échéance a été décalée au 29 Avril 2024 par avenant du 28 novembre 2022. Elle a confié la production, l'adduction et le stockage d'eau depuis les unités de production jusqu'aux réservoirs d'Avezac inclus à un opérateur, Veolia Eau par Contrat du 1er Janvier 2010. Ce contrat vient d'être prolongé d'une année.

Une convention pour définir les conditions de prestations pour la fourniture de l'eau par la Commune de Lannemezan, son concessionnaire et son opérateur, à la Commune de Capvern et à la Régie Municipale a été signée entre les parties en décembre 2020 pour une durée équivalente au contrat de concession. L'échéance de la concession ayant été prorogée d'une année, la convention doit également être prolongée pour la même durée.

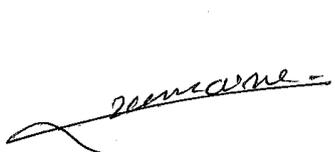
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

➤ Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'exploitation des ouvrages de production de la source et des réservoirs d'Avezac, afin de fixer son échéance au 30 Avril 2024.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 19 avril 2023